

**VÉRIFICATION DU PROGRAMME  
DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE  
SAUVETAGE  
PARCS CANADA, MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN  
PROJET FNI – MPC 6/97**

**FORMATION EN AUTOSAUVETAGE NAUTIQUE**

**Novembre 2000**

---

## **Table des matières**

---

	<b>PAGE</b>
Résumé	1
1.0 Introduction	2
2.0 Description du projet	3
3.0 Constatations du vérificateur	4

## ***Résumé***

---

En mars 1997, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 145 000 dollars, en vue d'un projet visant à rassembler des données sur l'autosauvetage nautique et ensuite à élaborer des documents pouvant être distribués à tous les formateurs du domaine et à tous les utilisateurs de véhicules marins de plaisance. Le projet avait pour but de réduire le nombre d'accidents et les mortalités mettant en cause des véhicules marins de récréation et de plaisance. Les promoteurs du projet partaient de l'hypothèse que des personnes proprement formées seraient moins susceptibles d'avoir ou de causer des accidents.

La portée de la vérification de limitait à trouver des preuves montrant qu'il y avait effectivement eu une évaluation finale du projet afin d'en mesurer l'efficacité globale par rapport aux objectifs de départ.

Le critère du FNI concernant l'évaluation finale n'est pas respecté puisqu'il n'y a pas eu évaluation finale du projet afin d'en mesurer la réussite par rapport aux objectifs prévus et convenus dans la proposition.

Cette question est analysée plus en détail dans le présent rapport.

## **1.0 Introduction**

---

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet.

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 est celui de la Formation en autosauvetage nautique, un projet proposé par Parcs Canada, ministère du Patrimoine canadien, au nom de la Société de sauvetage du Québec, un des groupes affiliés à la Société royale de sauvetage du Canada. L'objectif premier du projet était de recueillir des données auprès de spécialistes en autosauvetage nautique et de produire ensuite divers documents pertinents qui pourraient servir aux marchands et aux utilisateurs de véhicules marins de plaisance.

La vérification, effectuée en octobre et novembre 2000, s'est limitée au critère d'évaluation finale prescrit par le guide de 1998 du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) en recherche et sauvetage. La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS et du ministère du Patrimoine canadien concernant le projet et d'entretiens avec le personnel du SNRS et du Ministère.

Le vérificateur n'a pu obtenir de l'organisme parrain aucune preuve de la réalisation d'une évaluation finale. Toutefois, selon les représentants du SNRS, le projet a fait l'objet d'un exposé lors de la conférence *SARSCÈNE*, ce qui semble montrer qu'il a bel et bien été exécuté en entier et que ses résultats ont été communiqués. Il n'en reste pas moins que le vérificateur reste incapable d'obtenir quelque preuve que ce soit d'une évaluation finale.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

## **2.0 Description du projet**

---

En 1997, Parcs Canada, au ministère du Patrimoine canadien, présente une proposition de projet visant à recueillir des renseignements auprès de spécialistes en sauvetage nautique et à produire ensuite, à partir des fruits de cette recherche, divers documents qui seront distribués aux marchands et aux utilisateurs de véhicules marins de plaisance. Les promoteurs du projet partent de l'hypothèse selon laquelle en transmettant ce genre d'information aux personnes qui vendent et qui utilisent les motomarines, on pourra éventuellement réduire le nombre d'accidents et de mortalités mettant en cause les véhicules marins en question. Les documents à produire porteraient sur l'autosauvetage nautique et encourageraient le respect de mesures de sécurité sur l'eau.

En mars 1997, le SNRS accepte la proposition. Le projet doit être réalisé en un an au coût estimatif de 145 000 dollars. Le budget est ventilé selon les postes suivants : étude préliminaire, 30 500 dollars; planification et exécution du projet, 57 500 dollars; coûts de production manuelle, 44 250 dollars; élaboration du programme, 13 250 dollars.

### **3.0 Constatations du vérificateur**

---

Les constatations portent sur le critère d'évaluation finale tel que prescrit dans le guide du FNI.

#### **3.1 Évaluation finale du projet**

*L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).*

##### **Constatations**

- Aux termes de la proposition approuvée, la réussite du projet devrait être évaluée d'après les éléments suivants :
  - Les données et statistiques de surveillance des accidents nautiques telles que contenues dans le rapport annuel de la Société de sauvetage du Québec.
  - Les données et statistiques de surveillance relatives au nombre de personnes et de groupes ayant participé fructueusement à des cours d'autosauvetage nautique dans les cas d'accidents de motomarine.
  - Une recherche permettant de déterminer si la Société de sauvetage et d'autres organismes de prévention des accidents nautiques concluent des partenariats ou des accords réciproques propres à faciliter la transmission de renseignements pertinents sur les techniques d'autosauvetage dans les cas d'accidents de motomarine.

##### **Conclusions**

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport à ses objectifs convenus n'est pas remplie puisque les responsables du projet n'ont pas procédé à une évaluation finale

##### **Recommandations**

**Nous recommandons, pour les projets futurs, que l'organisme parrain élabore et présente un plan d'évaluation finale afin de se conformer au critère prescrit par le guide du FNI. De plus, pour les propositions qu'ils soumettront au SNRS à l'avenir, Parcs Canada et le ministère du Patrimoine canadien devraient s'efforcer de dresser un plan de travail détaillé et de prévoir le temps voulu pour remplir toutes les exigences liées aux critères du guide du FNI.**

